

## LES LEVIERS ASSOCIÉS AUX DÉFIS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

### UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

#### AGIR CONTRE LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

- La sensibilisation de la population
- La formation et l'éducation citoyenne des jeunes et des adultes
- La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public
- Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive
- La prise en compte des barrières culturelles dans les mesures d'accommodement visant les personnes handicapées issues des communautés ethnoculturelles
- La documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones

#### AGIR CONTRE TOUTE FORME D'EXPLOITATION, DE VIOLENCE ET DE MALTRAITANCE

- L'information et la formation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches sur ces situations
- La conception et l'adaptation des interventions à la réalité des personnes handicapées
- Le contrôle de la qualité des interventions dans les établissements, les ressources et les logements où vivent les personnes handicapées
- La mise en œuvre et la promotion des recours prévus dans les dispositions législatives existantes

#### CONCEVOIR DES LOIS, DES POLITIQUES, DES PROGRAMMES ET DES SERVICES SANS OBSTACLES

- La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes
- L'application de la « clause d'impact »
- La sensibilisation et la formation du personnel chargé d'élaborer les lois, les politiques et les programmes publics

#### TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES RÉALITÉS FAMILIALES DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA CONCEPTION DES POLITIQUES FAMILIALES

- L'établissement de partenariats entre les différents acteurs
- Le soutien à l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales

#### AMÉNAGER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

- L'amélioration de l'accessibilité des lieux
- L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport
- L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication
- La prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les produits de consommation

### UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE

#### AGIR CONTRE LA PAUVRETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

- L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- La bonification du soutien au revenu
- La réduction des disparités concernant le soutien au revenu

#### ASSURER LA COMPENSATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AUX DÉFICIENCES, AUX INCAPACITÉS ET AUX SITUATIONS DE HANDICAP

- La compensation complète des coûts supplémentaires généraux
- La compensation des coûts supplémentaires généraux, sans égard au revenu
- L'amélioration de l'équité des mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées, leur famille et leurs proches
- L'amélioration du régime général d'assurance médicaments

#### ASSURER L'ACCÈS, LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COORDINATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

- L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services
- L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants
- Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services

### UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

#### GÉNÉRALISER LA PLANIFICATION INDIVIDUALISÉE ET COORDONNÉE DES SERVICES

- L'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs
- L'harmonisation de la conception et de la terminologie du plan de services
- Le respect de la confidentialité assuré par tous les acteurs
- L'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services
- L'implantation de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services
- La reconnaissance de l'apport des familles et des proches dans le processus de planification et de coordination des services

#### SOUTENIR L'EXERCICE DES RÔLES FAMILIAUX ET SOCIAUX DES FAMILLES

- L'amélioration du soutien offert aux familles
- L'innovation dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes

#### ASSURER AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LEUR FAMILLE L'ACCÈS À DES SERVICES STRUCTURÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Le développement de services d'accompagnement dans toutes les régions
- L'harmonisation des pratiques d'accompagnement
- La reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services
- L'amélioration de la formation et de la rémunération des accompagnateurs